

L'HISTOIRE DE NOYON

racontée par le nom de ses rues.

Rue du Souvenir Français

Nous continuons la paisible visite du quartier des morts desservi par cette rue. A la suite des nécropoles militaires, le cimetière civil dit " Nouveau" ou du "Nord" a la forme d'un triangle. Ses grands côtés sont limités par la rue du Souvenir français qui longe le territoire du centre hospitalier et le chemin vicinal récemment dénommé " du Bel Air"qui débouche sur la route de Saint - Quentin en face de l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint Quirin. Nous allons rechercher les diverses circonstances de sa création.

La situation sanitaire.

Dans les années qui suivirent la première guerre mondiale, plusieurs causes provoquèrent l'abaissement de la santé publique en Noyonnais et, de ce fait, firent envisager un agrandissement du cimetière.

Les pouvoirs publics disposaient d'une administration intéressée à la prévention des maladies : le Ministère de la Santé, le Comité d'hygiène départemental de l'Oise, enfin, à l'échelon régional, la Commission sanitaire de la circonscription de Noyon. Cette commission s'appliquait à réduire les mauvaises conditions d'hygiène, sources d'épidémie : séquelles de la grippe espagnole, typhoïdes, tuberculose, engendrant dans la circonscription une surmortalité supérieure à la moyenne nationale. Au cours de ses réunions elle dénonçait la non potabilité des eaux et préconisait l'adduction d'eau saine dans plusieurs communes.

La surmortalité était également attribuée à la fragilité des enfants et des vieillards mais surtout à la recrudescence de l'alcoolisme. Il faut reconnaître que le nombre des débits de boissons est significatif de cet état de chose. A Noyon, vers 1930, on comptait 76 débits de boissons pour une population d'environ 6300 habitants.

Agrandissement du cimetière.

Il s'ensuivit que, le cimetière de la rue de Lille menaçant de devenir insuffisant, dès 1921, le conseil municipal décida de procéder à son agrandissement. Après étude, la commission des travaux proposa l'acquisition d'un terrain contigu au cimetière (côté rue de l'Eperon) appartenant à M. Elie Lemaire. Ce voisin accepta et signa la promesse de vente. Tout allait donc pour le mieux. Au cours des séances des 3 juin et 8 juillet 1921, les conseillers approuvèrent l'aménagement du nouveau terrain proposé par le docteur Véroudart et, d'après le plan établi par l'architecte de la ville, M. Venet.

Il ne restait plus qu'à obtenir l'accord des services sanitaires. Dans sa séance du 7 avril 1922, la commission sanitaire de la circonscription de Noyon, le projet ayant été étudié, l'inspecteur départemental fit remarquer que, d'après le décret du 22 prairial an X II et l'ordonnance royale du 22 octobre 1843, la distance entre ce terrain et les maisons d'habitation n'était pas observée. Cependant comme un entourage de murs était prévu

et que le prolongement du cimetière se situait à l'intérieur d'un réseau de larges voies, la commission accepta de donner un avis favorable. Le projet parvint au comité d'hygiène du département de l'Oise qui ne suivit pas cette argumentation et donna un avis défavorable.

Dès lors, dans sa séance du 12 juin 1922, le conseil municipal se prononça pour l'abandon de l'agrandissement du cimetière de la rue de Lille, se désista du bénéfice de la promesse de vente de M. Lemaire et chargea la commission des travaux de rechercher une nouvelle solution.

Le nouveau cimetière.

Les années passèrent. Les travaux d'entretien occupèrent les nouveaux conseils municipaux qui avaient mis à leur tête M. Jules Magnier. Mais il fallut attendre 1934 pour que le Maire fasse remettre à l'ordre du jour l'extension des possibilités d'inhumations. Il exposa aux conseillers municipaux réunis le 9 octobre 1934 la nécessité urgente de procéder à cette extension en s'appuyant sur un nouvel argument, à savoir la restriction progressive de l'espace réservé aux sépultures communes par le développement progressif des concessions et, de ce fait, l'obligation de réduire régulièrement le temps des sépultures communes parvenu alors à six ans.

En ce temps là, on avait acquis sur le Mont Saint-François d'abord l'espace de l'ancien quartier de cavalerie, puis le territoire nécessaire aux cimetières militaires.

La commission des travaux proposa tout naturellement le terrain de culture faisant suite aux cimetières militaires et formant la parcelle dite "Couture Saint Barthélemy".

Ce projet aura de la difficulté à trouver sa réalisation complète sous une nouvelle municipalité dont M. Adrien Lhomme fut maire, succédant en 1935 à M. Magnier, à ce poste depuis 1925. Le terrain envisagé était partagé en quatre parts appartenant à MM. Albert Gazin, Gilbert Fleury, Georges Gellée et Gaston Gazin qui se décidèrent à signer la promesse de vente. Mais bientôt deux d'entre eux manifestèrent des réticences qu'il fallut vaincre par des menaces judiciaires, un autre mit en avant des complications juridiques que Me Suret, notaire ordinaire de la Ville, sut résoudre.

Mais heureusement les services d'hygiène avaient donné un avis favorable en raison de la composition géologique du terrain fait de sable et de limon sableux et de la distance suffisante de l'hôpital et du captage des eaux. En vertu de quoi, le préfet de l'Oise par l'arrêté du 17 avril 1936 avait déclaré d'utilité publique l'acquisition du terrain de la "Couture Saint Barthélemy" en vue d'y créer un cimetière municipal.

L'adjudication des travaux en sept lots, publiée le 20 septembre 1936, faisait connaître les clauses et conditions du cahier des charges.

A partir de l'adjudication, les travaux ne tardèrent pas à commencer et à se poursuivre pendant l'année 1937 et le nouveau cimetière put recevoir ses premières tombes en juillet 1938. (à suivre)

A suivre
Jean Goumard